



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2018**

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 29 juin 2018

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 24

Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 juin à dix-huit heures et quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt quatre au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Catherine FOUQUE GUILLIET, Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Yannis LADJAL, Julien SCHENARDI, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Jean FERET

POUVOIRS :

*Romain BOSSARD pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Claude GARRO pouvoir à Annie PIOFFET
Carina COELHO pouvoir à Jean-Marc RITA LEITE
Patrick LEGRIS pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Christian BOUARD pouvoir à Xavier DUGOIN
Christine COLLET pouvoir à Marie-José PERRET
Dora DELAPORTE pouvoir à Jouda PRAT
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME*

ABSENTS :

Valérie GIRARD

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, **Jean-Stéphane MARTIN**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Dénomination du Centre Technique Municipal

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE de dénommer le Centre Technique Municipal : Bâtiment André MURON.

ADOpte A L'UNANIMITE

Rapporteur : Xavier DUGOIN

2. Avis sur l'adhésion de la commune de Marolles-en-Hurepoix au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

EMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Marolles en Hurepoix au SIARCE au titre des compétences Gaz et Electricité.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Avis sur le retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la compétence distribution de l'eau potable

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

EMET un avis favorable à la demande de retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la distribution de l'eau potable.

ADOpte A LA MAJORITE

4. Avis sur l'adhésion de la commune de La Ferté-Alais au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

EMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de La Ferté-Alais au SIARCE au titre des compétences Gaz et Electricité.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Modification des statuts du SIARCE

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ADOpte les modifications des statuts, proposées et votées par le comité syndical du Siarce lors de sa réunion du 12 avril 2018, concernant la GEMAPI, la sécabilité de la compétence réseaux secs et l'introduction de la possibilité de déployer des infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et d'autre part de préciser les actions à mener en matière de productions d'énergie renouvelable et de récupération à partir des infrastructures de réseaux et des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et le long de la rivière Essonne.

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Monsieur le Préfet l'Essonne, Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Monsieur le Préfet du Loiret afin que soient constatées, par arrêté inter préfectoral, les modifications statutaires précitées.

ADOpte A LA MAJORITE

II. FINANCES - SECURITE

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

6. Actualisation des tarifs des encarts publicitaires dans les différents supports de communication de la ville

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

FIXE à compter du 1^{er} juillet 2018, les tarifs des encarts publicitaires au sein des publications municipales comme suit :

Tarifs destinés aux entreprises de dix salariés ou plus :

Publication	Périodicité	Tirage	Format	Impression	Dernière page de couverture	1 page intérieure	½ page intérieure	¼ page intérieure	1/8 ^{ème} page intérieure
Mennecy Actualités et éditions spéciales	5 / an	8000 ex	21x27 cm	Quadrichromie	-	3000 €	1500 €	800 €	500 €
Plans de la Ville		15000 ex	42x60 cm ouvert A4 fermé	Quadrichromie	-	-	-	700 €	350 €
Programme saison culturelle	annuelle	45000 ex		Quadrichromie	5000 €	3000 €	2000€	1000 €	-
Guide du Bel Âge	annuelle	2500 ex	15x21 cm	Quadrichromie	1200 €	950 €	650 €	450 €	
Supports événementiels	ponctuel		Affiches, banderoles, flyers, ...		Tarifs spécifiques selon événements et supports				
Conception graphique encart publicitaire	1 prestation ponctuelle				100 €				

Tarifs destinés aux entreprises de moins de dix salariés :

Publication	Périodicité	Tirage	Format	Impression	Dernière page de couverture	1 page intérieure	½ page intérieure	¼ page intérieure	1/8 ^{ème} page intérieure
Mennecy Actualités et éditions spéciales	5 / an	8000 ex	21x27 cm	Quadrichromie	-	2000 €	800 €	400 €	200 €
Plans de la Ville		15000 ex	42x60 cm ouvert A4 fermé	Quadrichromie	-	-	-	500 €	250 €
Programme saison culturelle	annuelle	45000 ex		Quadrichromie	4000 €	3000 €	1500€	750 €	-
Guide du Bel Âge	annuelle	2500 ex	15x21 cm	Quadrichromie	1000 €	800 €	600 €	400 €	
Supports événementiels	ponctuel		Affiches, banderoles, flyers, ...		Tarifs spécifiques selon événements et supports				
Conception graphique encart publicitaire	1 prestation ponctuelle				80 €				

DIT qu'une remise sera appliquée à tout ordre d'insertion conclu pour plusieurs insertions successives dans le Mennecy Actualités tel que :

15% de réduction pour 3 insertions successives

20% de réduction pour 5 insertions successives

DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

ADOpte A LA MAJORITÉ

7. Actualisation de la tarification de certains services municipaux

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DÉCIDE l'actualisation de la tarification de certains services municipaux mentionnés aux grilles tarifaires annexées à la présente délibération (*Document consultable au Secrétariat Général*).

DIT que cette décision prendra effet du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, à l'exception des tarifs du service Animation et Accueils de Loisirs qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019.

ADOPTE A LA MAJORITÉ

8. Demande de subvention auprès de la région Ile-de-France relative au « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » pour la Police Municipale

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France relative au « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 10.809,58 € au titre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics et à signer tout document s'y rapportant.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget primitif dès la notification officielle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

9. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2018

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE l'opération présentée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2018.

APPROUVE le plan de financement ci-annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*).

SOLLICITE la dotation de soutien à l'investissement local pour un montant de 496.216,00 €, pour les travaux ci-après :

- rétrécissement de voiries,
- création d'un plateau surélevé, de trottoirs accessibles aux normes PMR et de places de stationnement,
- prolongement des circulations douces,
- enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de téléphonie,
- remplacement de l'éclairage public.

DIT que les sommes nécessaires au financement de ce projet seront prévues au Budget en dépenses de la section d'investissement, et que les subventions seront inscrites en recettes de la section d'investissement aux comptes correspondants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de déclaration préalable concernant la modification de la clôture du Parc de Villeroy situé 15, avenue de Villeroy à Mennecy

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable pour modifier la clôture du Parc de Villeroy, donnant l'accès à l'annexe du Centre Technique Municipal situé 15, avenue de Villeroy à Mennecy, parcelles cadastrées A n°66 et une partie de la A n°3208 et permettre l'implantation d'un portique de sécurité limitant l'accès du Parc de Villeroy au seul véhicule léger par le portail existant.

ADOPTE A LA MAJORITÉ

11. Retrait de la délibération n°11 du 13 avril 2018 portant sur l'adoption d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société France Pierre et adoption d'un périmètre et d'une nouvelle convention de Projet Urbain Partenarial avec la société France Pierre pour la réalisation d'un programme de logements et des locaux d'activités de proximité au 12 avenue Darblay et 5 place du 8 mai 1945 à Mennecy

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

RAPPORTE la délibération n°11 adoptée en Conseil Municipal, en date du 30 avril 2018, adoptant un périmètre et une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société France PIERRE.

APPROUVE le périmètre de projet urbain partenarial pour l'opération précitée de la société France PIERRE.

APPROUVE le nouveau projet de convention de projet urbain partenarial avec la société France PIERRE.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

DIT que la signature de cette convention emporte l'exonération au bénéfice de la société France PIERRE de la part communale de la Taxe d'Aménagement pendant une durée de dix ans.

DIT que les recettes afférentes à cette convention seront inscrites au budget primitif de l'année considérée, en fonction de l'état d'avancement du projet de promotion immobilière.

ADOpte A LA MAJORITÉ

12. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire d'émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale aux titres des installations classées et de la loi sur l'eau pour le projet de plateforme logistique et de messagerie, situé ZAC « les Haies Blanches » au Coudray-Montceaux

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A EMETTRE un avis défavorable pendant la durée de l'enquête publique, sur la demande présentée le 31 octobre 2017, complétée le 5 avril 2018, par laquelle la société PANHARD DEVELOPPEMENT dont le siège social est situé 10, rue Roquépine – 75008 PARIS, sollicite l'autorisation d'exploiter une plateforme logistique et une messagerie située ZAC des Haies Blanches sur la commune du COUDRAY-MONTCEAUX (91830).

ADOpte A LA MAJORITÉ

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

13. Demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre –département de l'entretien et de la rénovation des sépultures de guerre pour la rénovation du monument aux morts

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 1.332 €, au titre de la rénovation du monument aux morts et à signer tout document s'y rapportant.

DIT que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget communal.

ADOpte A L'UNANIMITE

IV. AGENDA 21

Rapporteur : Jouda PRAT

14. Mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur la commune

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DONNE SON ACCORD pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur la commune de Mennechy.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

ADOpte A L'UNANIMITE

V. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Annie PIOFFET

15. Subvention exceptionnelle à l'association « MARINE'S SMILE»

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « **MARINE'S SMILE** » pour la somme de 500 euros (cinq cents euros).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention.

DIT que la somme allouée est prévue sur le fond de réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. Convention d'objectifs entre la commune de Mennecey et l'association Mennecey taekwondo

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la convention d'objectifs, jointe en annexe, entre la commune de Mennecey et l'association Taekwondo (*Document consultable au Secrétariat Général*).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. Subvention de fonctionnement à l'association des scouts et guides de France

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association des Scouts et Guides de France pour la somme de 1 400 euros (mille quatre cents euros).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention de fonctionnement.

DIT que la somme allouée est prévue sur le fond de réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. Subvention exceptionnelle à l'association des scouts et guides de France

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association des « **SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE** » pour la somme de 1 500 euros (mille cinq cents euros).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention exceptionnelle.

DIT que la somme allouée est prévue sur le fond de réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. Subvention exceptionnelle à l'association « aéro-club de marne la vallée» pour la participation de Monsieur LODE au « hop ! tour des jeunes pilotes »

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « **AERO-CLUB DE MARNE LA VALLEE**» pour la somme de 500 euros (cinq cents euros).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention exceptionnelle.

DIT que la somme allouée est prévue sur le fond de réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. Subvention exceptionnelle à l'association paléontologique de Mennecey

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à « l'association paléontologique de Mennecey » pour la somme de 500 euros (cinq cents euros).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention exceptionnelle.

DIT que la somme allouée est prévue sur le fond de réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Francis POTTIEZ

21. Demande de subvention pour le projet Tattoo Metal Fest auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE la demande de subvention pour le projet « Tattoo Metal Fest » auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif d'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Rapporteur : Xavier DUGOIN

22. Subvention exceptionnelle pour le Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle au CCAS pour la somme de 20 000 (vingt mille euros).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention exceptionnelle.

DIT que la somme allouée sera prévue sur le budget principal de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

VI. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE

Rapporteur : Jean Marc RITA LEITE

23. Actualisation du règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs maternels et élémentaires J. Judith et Les Myrtilles

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE le règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement J. Judith et Les Myrtilles, ci-annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*).

DIT que le règlement de fonctionnement ci annexé sera applicable à compter du 2 septembre 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit règlement.

ADOpte A LA MAJORITÉ

24. Modification du règlement de fonctionnement du service de restauration scolaire

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ADOpte le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire ci annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire et tout document annexe s'y rapportant.

ADOpte A LA MAJORITÉ

Rapporteur : Marie-José PERRET

25. Modification du Projet Educatif De Territoire qui devient Projet Educatif

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

APPROUVE le Projet Educatif ci-annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document, lequel sera notifié à nos partenaires institutionnels (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, Education Nationale).

ADOpte A L'UNANIMITE

VII. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

26. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe à temps complet

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE :

- de procéder à la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie B ;
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

PRECISE que le poste occupé par l'agent avant cette nomination est supprimé. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal pour l'exercice 2018.

ADOpte A LA MAJORITÉ

27. Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE :

- de procéder à la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie A,
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

PRECISE que le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal pour l'exercice 2018.

ADOpte A LA MAJORITÉ

28. Création de 10 postes d'adjoints d'animation à temps complet

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE :

- de procéder à la création de 10 postes d'adjoints d'animation à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018.
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

PRECISE que dans le cas où le recrutement d'agents titulaires serait infructueux, les agents non titulaires seraient rémunérés entre le 1^{er} et le 11^{ème} échelon du grade.

DIT que les dépenses inhérentes à ces créations sont prévues au budget communal pour l'exercice 2018.

ADOpte A LA MAJORITÉ

29. Convention entre la mairie de Mennecy et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour la mise en place du service « Médiation Préalable Obligatoire »

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DIT que Monsieur le Maire pourra solliciter le service précité (dont l'adhésion est gratuite) pour un coût horaire de traitement d'un dossier de 49, 80 euros de l'heure (montant plafonné à 6h par dossier).

AUTORISE Monsieur le Maire de Mennecy à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget communal pour l'exercice 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30. Convention entre la mairie de Mennecy et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour la mise en place d'un partenariat de formation professionnelle territorialisée

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DIT que Monsieur le Maire pourra solliciter le CNFPT dans le cadre de formations de proximité.

AUTORISE Monsieur le Maire de Mennecy à signer la convention à intervenir avec le CNFPT ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

DIT les dépenses correspondantes sont prévues au budget 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31. Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE la suppression des emplois suivants :

1 poste d'Attaché territorial à temps complet

2 postes de Rédacteur principal de 2^e classe à temps complet

1 poste de Rédacteur territorial à temps complet

Soit 4 postes sur la filière administrative

5 postes d'Agent de maîtrise à temps complet

3 postes d'Adjoint techniques principaux de 2^e classe à temps complet

Soit 8 postes sur la filière technique

1 poste de Médecin vacataire à temps non complet

1 poste de cadre paramédical de 2^e classe à temps complet

1 poste de psychologue à temps non complet

1 poste de puéricultrice de classe normale à temps non complet

1 poste d'Infirmière de soins généraux hors classe à temps complet

4 postes d'Auxiliaires de puériculture principales de 2^e classe

Soit 9 postes sur la filière médico-sociale

4 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe à temps non complet

1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet

Soit 5 postes sur la filière culturelle

1 poste d'Animateur territorial à temps complet

14 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet (4 postes à 4h, 5 postes à 5h, 3 postes à 18h et 2 postes à 29h30)

Soit 15 postes sur la filière animation

1 poste de psychologue vacataire à temps non complet

4 postes de conférenciers vacataires à temps non complet

6 postes en emplois d'avenir à temps complet

3 postes d'agents en charge des sorties des écoles à temps non complet

4 postes d'études surveillées à temps non complet

Soit 18 postes classifiés en « divers »

DECIDE de modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Emplois existants	Emplois supprimés	Nouvel effectif
Directeur général des services	A	1	0	1
Directeur général adjoint des services	A	1	0	1
Collaborateur de cabinet	A	1	0	1

Attaché principal	A	1	0	1
Attaché	A	6	1	5
Rédacteur principal de 1 ^e classe	B	3	0	4
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	4	2	2
Rédacteur	B	9	1	8
Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	C	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	15	0	15
Adjoint administratif	C	33	0	32
Ingénieur principal	A	2	0	2
Ingénieur	A	1	0	1
Technicien principal de 1 ^e classe	B	1	0	1
Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	6	0	11
Agent de maîtrise	C	7	5	5
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	9	3	6
Adjoint technique	C	89	0	94
Médecin vacataire		1	1	0
Psychologue	A	1	1	0
Cadre paramédical de 2 ^e classe	A	1	1	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	0
Puéricultrice hors classe	A	1	0	1
Infirmière de soins généraux hors classe	A	1	1	0
Technicien paramédical	B	1	0	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1	0	3
Educateur de jeunes enfants	B	2	0	2
ATSEM principal de 1 ^e classe	C	1	0	1
ATSEM principal de 2 ^e classe	C	3	0	3
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^e classe	C	3	0	5
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^e classe	C	18	4	14
Educateur des activités physiques et sportives de 2 ^e classe	B	1	0	1
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	B	1	0	1
Adjoint du patrimoine	C	2	0	2
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	4	0	4
Professeur	A	2	0	2

d'enseignement artistique de classe normale				
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^e classe	B	30	4	26
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	6	1	5
Animateur principal de 1 ^e classe	B	1	0	1
Animateur principal de 2 ^e classe	B	1	0	1
Animateur	B	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation	C	46	14	41
Brigadier chef principal	C	3	0	4
Gardien-Brigadier de Police municipale	C	4	0	5
Adjoints technique de 2 ^e classe (ex surveillants de cantine)	C	19	0	19
Adjoints technique de 2 ^e classe (études surveillées)	C	12	4	8
Emploi vacataire psychologue RAM	A	1	1	0
Emploi vacataire conférencier musée	Sans catégorie	4	4	0
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	Sans catégorie	12	0	12
Contrats d'apprentissage	Sans catégorie	3	0	3
Adjoint technique de 2 ^e classe (ex sortie d'école)	C	3	3	0
Soutien scolaire	Sans catégorie	6	0	6
Emplois d'avenir	Sans catégorie	6	6	0
Agents recenseurs	Sans catégorie	5	0	5
Accompagnateur cars	C	2	0	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe vacataire	Sans catégorie	1	0	1
Service civique	Sans catégorie	5	0	5
Percepteur	Sans catégorie	1	0	1

DIT que cette mise à jour sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2018.

ADOpte A LA MAJORITÉ

32. Modification du régime indemnitaire en fonction des jours de maladie ordinaire

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE de moduler l'attribution du régime indemnitaire mensuel versé en fonction du nombre de jours de maladie ordinaire des agents de la commune.

DECIDE que les agents ne percevront pas 1/30^{ème} de leur régime indemnitaire par jour d'absence lorsqu'ils auront :

- soit fourni un 4^e arrêt de travail pour l'année civile en cours (le retrait du 1/30^{ème} du régime indemnitaire par jour d'arrêt commence dès le 2^e jour puisque le premier jour est un jour de carence) ;

- soit fourni un arrêt de travail supérieur à 5 jours (le retrait d'1/30^{ème} du régime indemnitaire s'opère à compter du 6^e jour jusqu'au terme de l'arrêt) ;

PRECISE que les agents placés en congé de maternité, congé de longue maladie, congé de longue durée, accident du travail ainsi que les agents hospitalisés ou bénéficiant d'une reconnaissance de maladie professionnelle ne sont pas concernés par cette mesure.

PRECISE que ces nouvelles dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2018.

PRECISE que les autres conditions d'attribution et de versement précisées dans la délibération du 22 mai 2008 demeurent inchangées.

ADOpte A L'UNANIMITE

33. Demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle et juridique pour deux agents communaux

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

DECIDE :

- D'accorder la protection fonctionnelle à Messieurs Thierry BRISSET et Louis MANCINI, agents de la Police Municipale de la ville de Mennecy.
- De prendre en charge le cas échéant l'ensemble des frais de justice dans le cadre d'une procédure judiciaire.

DIT que les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais sont inscrits au budget primitif 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

34. Actualisation du règlement de fonctionnement de la maison des jeunes/service jeunesse

Le Conseil Municipal,

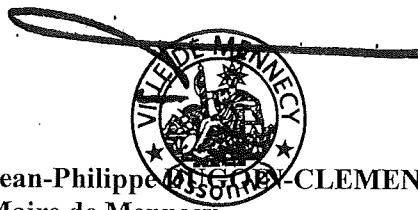
Après délibération,

APPROUVE le règlement de fonctionnement de la Maison des Jeunes, ci-annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



Jean-Philippe GUY-CLEMENT
Maire de Mennecy
Vice-Président de la Région Ile-de-France